



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 juillet 2015

### Comité de gestion de l'eau du 30 juin 2015

Le Préfet de la Vendée a réuni le Comité de gestion de l'eau le 30 juin afin d'analyser l'évolution de la situation hydrologique du département.

Profitant d'une pluviométrie très soutenue tout l'hiver et de la forte pluviométrie du début mai, les retenues d'eau pour l'alimentation en eau potable et les nappes souterraines se sont remplies de manière très satisfaisante.

En raison d'un cumul de pluies faible et de températures élevées en juin, les cours d'eau des bassins de la Boulogne, Vie et Jaunay, côtiers vendéens et Lay ont entamé une vidange naturelle, conduisant les débits à franchir les seuils d'alerte renforcée.

Le Préfet de la Vendée a donc décidé de mettre en place les limitations suivantes en eaux superficielles, à compter du 4 juillet 2015 à 8h :

- Boulogne, Vie et Jaunay, côtiers vendéen et Lay : restriction horaire avec interdiction de prélèvement, tous les jours, de 8 h à 20h.

Les manœuvres d'ouvrages sur ces secteurs sont soumises à l'accord préalable du service police de l'eau.

Le Préfet est également conduit, pour des raisons hydrologiques spécifiques à ces secteurs, à interdire les prélèvements destinés aux remplissages des plans d'eau à vocation cynégétique dans le marais breton (partie réalimentée et partie non réalimentée) et dans le Marais Poitevin. Des dérogations pourront être examinées pour les demandes s'inscrivant dans la gestion collective portée par la Fédération Départementale de Chasse de la Vendée.

